

10 MAI 1839



Arrêté sur la discipline nouvelle à introduire dans les maisons centrales

La Monarchie de Juillet marque la fin du mouvement philanthropique des années 1820 : la vision d'une prison réformatrice s'effrite et le régime pénitentiaire se durcit. L'arrêté de 1839 affirme cette volonté de rétablir l'ordre dans les maisons centrales. Il impose la loi du silence absolu pour les détenus, défend de détenir de l'argent en détention et y prohibe les boissons alcoolisées et le tabac. Il réaffirme également le travail obligatoire « afin qu'il pèse au condamné ». Le même mouvement de durcissement atteindra les prisons départementales en 1841 (règlement général du 30 octobre).

@ Circulaire du 10 mai 1839

@ La règle du silence (exposition - « Objets de violence » - Crhpc)



22 MAI 1842

Instruction sur l'organisation des Sociétés de patronage pour les libérés adultes

Depuis 1810, les efforts s'étaient portés sur l'assistance aux détenus avec la création de commissions charitables. Avec cette instruction du 28 mai 1842, on organise le patronage des libérés, soupçonnés de manquer de volonté à se réinsérer honnêtement. Pour le comte Duchâtel, ministre de l'Intérieur, il est dans l'intérêt de la société de s'occuper du sort de ces déshérités. Certes, l'Etat fixe l'organisation générale de l'institution ; mais en donnant « une entière confiance » aux charités privées, le ministre délègue une charge préservant les deniers publics.

@ Instruction du 28 mai 1842

Crédits photo : 1839 : Maison centrale de Melun, 1930 - Henri Manuel (Coll. Enap-Crhpc) / 1842 : Sortie d'un libéré, L'illustration, 1907, n°3375 (Coll. Enap-Crhpc) / 1854-1885 : Bagnard de Guyane, aquarelle d'Olivier Torrès, 2022 (Coll. Enap-Crhpc) / 1945 : Paul Amor (Archives nationales) / 1968 : chantier de construction de Fleury-Mérogis (Coll. Enap-Crhpc) / 2019 : CP de Fleury-Mérogis, 2002 - Jean-François Alonzo (Coll. Enap-Crhpc) / 2022 : (Coll. Enap-Crhpc)

30 MAI 1854 / 27 MAI 1885



Lois sur la transportation et la relégation

En 1848, l'arrivée au pouvoir de Louis-Napoléon Bonaparte signe la fin des bagnes portuaires (Brest, Toulon...). Critiqués pour leur coût et leur morale douteuse, ils sont remplacés par les bagnes coloniaux. Le 30 mai 1854, la loi sur la transportation envoie en Guyane les condamnés aux travaux forcés. Sous l'impulsion du ministre de l'Intérieur Pierre Waldeck-Rousseau, la loi sur la relégation du 27 mai 1885 envoie au bague une nouvelle catégorie de délinquants : les multirécidivistes. Ils y sont condamnés à « l'internement perpétuel », sans possibilité de retour en métropole.

@ Histoire du bague colonial / Jean-Lucien Sanchez (vidéo - CESDIP, 2023 - 6 min.)



MAI 1945

La commission de réforme pénitentiaire formule 14 principes

À la Libération, Paul Amor reprend en main une institution traumatisée par l'Occupation et consciente de la nécessité d'une réforme. Une commission est « chargée d'étudier, d'élaborer et de soumettre au Garde des Sceaux une réforme de l'administration pénitentiaire ». Ses membres, humanistes, chrétiens et réformateurs, marqués par l'expérience de la guerre, sont guidés par la volonté d'humaniser les prisons et affirment la nécessité de l'amendement du prisonnier. Si Paul Amor joue un rôle prépondérant, le travail de Pierre Cannat, secrétaire de la commission, amène rigueur et fluidité dans les travaux. En quatre mois, la commission élabore un programme en 14 points, adopté en mai 1945.

@ 1945 : la réforme Amor (exposition - Crhpc)



2 MAI 1968

Ouverture du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis

En 1962, l'administration pénitentiaire annonce la fermeture de 42 prisons, dont les maisons d'arrêt de la Santé et de la Roquette. Pour remplacer ces dernières et désengorger Fresnes, surpeuplée, le projet de l'architecte Guillaume Gillet propose la construction d'une « ville-prison » s'étendant sur 180 hectares, dans la petite commune de Fleury-Mérogis. L'établissement doit accueillir 3 000 détenus, au sein de 3 structures dédiées aux hommes, femmes et jeunes détenus. Les premiers bâtiments sont mis en service le 2 mai 1968. Le centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis est jusqu'à aujourd'hui le plus grand établissement pénitentiaire d'Europe.

@ Première visite de la nouvelle maison d'arrêt de Fleury Mérogis (vidéo - INA - Journal de Paris, 24 avril 1968 - 2 min.)

@ Centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis (brochure, 1967 - Coll. Enap-Crhpc)

7 MAI 2019

Ouverture de la première Unité pour détenus violents



La première Unité pour détenus violents est ouverte au centre pénitentiaire de Lille-Sequedin (Nord). Le but est de sortir les détenus concernés de leur schéma de violence. Pour cela, ils sont extraits de la détention ordinaire et intègrent un quartier spécifique dans lequel ils ont une cellule individuelle à l'ameublement sécurisé et bénéficient d'un suivi renforcé (psychologue, CPIP et surveillant). Ce dispositif, annoncé par le Ministère comme une réponse à la « violence ordinaire », a été intégré au code de procédure pénale en décembre 2019.

@ La première Unité pour détenus violents de France a ouvert (La Voix du Nord, 7 mai 2019)

1er MAI 2022



Entrée en vigueur du Code pénitentiaire

Pour en savoir plus, relisez notre [éphéméride de mars](#) !

(1959 : Entrée en vigueur du Code de procédure pénale)